

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 janvier à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Ste Céronne-lès-Mortagne s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Mme Dominique RAGOT, Maire.

Membres présents : Mmes Dominique RAGOT, Elisabeth DEZECACHE, Elodie LEPOIVRE, Martine LEROY, Mrs Marc SIMOEN, Alain GAMBER, Thomas BOURY, David MAGNIERI,

Membres absents : Brigitte de LABARRE a donné procuration à Marc SIMOEN, Philippe GIROUX a donné procuration à Dominique RAGOT, Samuel LEGENDRE

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 janvier 2025

Marc SIMOEN a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du Procès-Verbal du 25 novembre 2024
- Devis Fenêtres
- Autorisation demande de DETR pour la cheminée
- Autorisation demande de DETR pour les fenêtres
- Vote des taxes
- Devis Valentin
- Subvention sortie scolaire
- Participation Prévoyance
- Don Mayotte
- Enrochement rivière
- Illumination
- Panneaux de signalisation

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le procès-verbal du lundi 25 novembre 2024**

Madame le Maire propose de rajouter un point à l'ordre de jour concernant la convention avec le GDS de l'Orne. Le conseil municipal accepte d'ajouter ce point.

**2025-JANV-01**

**AUTORISATION DEMANDE DE DETR POUR LA CHEMINÉE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'après constatations d'infiltrations d'eau au niveau des cheminées de la mairie et de la dégradation des joints des fenêtres qui ne permettent plus une isolation optimale.

Considérant le montant HT du devis de l'entreprise DSL Restauration qui s'élève à 6 080,00€ € soit un montant total TTC de 7 296,00€ ;

Considérant que ces travaux sont éligibles au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le projet et à autoriser Madame le Maire à solliciter les subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** le projet d'étanchéité des cheminées et joints de maçonnerie sur l'entourage des fenêtres de la mairie.

**ADOPTE** le plan de financement suivant :

Sources	Libellés	Montant HT	Taux
ETAT	DETR 2025	2 736.00 €	45 %
CNE	Fonds propres	3 344.00 €	55 %
Total H.T		6 080.00 €	100 %

**SOLLICITE** une subvention DETR 2025 auprès de l'Etat au taux de 45%

**AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

**DIT** que l'opération sera inscrite au budget primitif 2025, en dépense d'Investissement.

**2025-janv-02**

**Devis Fenêtres**

Madame le Maire propose au conseil municipal de changer les fenêtres du 1<sup>er</sup> étage qui sont en très mauvais état. Deux artisans sont venus afin de prendre les mesures des fenêtres pour établir un devis.

L'entreprise GADEYNE a fait un devis de 10 106 € HT pour les 3 fenêtres au-dessus de l'entrée. Les matériaux sont les mêmes que pour les fenêtres du rez-de-chaussée alu extérieur et bois à l'intérieur.

L'entreprise FORGES pour le même travail demande 18 439 € HT.

Nous avons aussi demandé un devis pour des fenêtres tout alu 14 175 € HT. Et un dernier devis tout alu pour toutes les fenêtres du premier étage 8 fenêtres 29 017 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal choisit l'entreprise GADEYNE.

Madame le Maire précise qu'elle rencontre l'architecte des bâtiments de France ce mercredi et qu'il n'est pas du tout certain qu'il autorise des fenêtres tout alu, la Mairie étant dans le périmètre de l'église.

Les conseillers décident dans ce cas de ne pas faire les travaux.

**2025-janv-03**

**Autorisation demande de DETR pour les fenêtres**

Dans le cas où l'architecte des bâtiments de France accepterait les fenêtres alu Madame le Maire propose qu'une demande de DETR soit déposée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'après constatations d'usure des fenêtres de l'étage

Considérant le montant HT du devis de l'entreprise GADEYNE qui s'élève à 10 106, 41€ € soit un montant total TTC de 10 717,41€,

Considérant que ces travaux sont éligibles au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le projet et à autoriser Madame le Maire à solliciter les subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** le projet de changement des fenêtres de la mairie

**ADOPTE** le plan de financement suivant :

Sources	Libellés	Montant HT	Taux
ETAT	DETR 2025	4 547,88 €	45 %
CNE	Fonds propres	5 558,53 €	55 %
Total H.T		10 106.41 €	100 %

**SOLLICITE** une subvention DETR 2025 auprès de l'Etat au taux de 45%

**AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

**DIT** que l'opération sera inscrite au budget primitif 2025, en dépense d'Investissement.

#### 2025-janv-04

#### Vote des taxes

Le Conseil municipal maintient les taux votés en 2024. La dernière augmentation des taxes communales remonte à 2013.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

**VOTE** les taux des taxes directes locales suivants :

Taxe foncière : 32.97 % (27.07 % taux du Département + 5.90 % taux commune)

Taxe foncière non bâti : 16,27 %

Taux CFE : 10,51 %

Taux Taxe d'habitation : 8,98%

Le produit fiscal attendu sera calculé avec les taux d'imposition votés ci-dessus.

La recette sera imputée en fonctionnement au budget 2025.

#### 2025-janv-05

#### Devis Valentin

Madame le Maire présente le premier devis de l'entreprise El Valentin Elagage qui concerne le curage d'un fossé sur 30 mètres en bordure d'un chemin. Le montant du devis est de 720€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise El Valentin Elagage à l'unanimité.

Le deuxième devis de l'entreprise concerne le câblage d'un arbre mort en bord de route départementale et le façonnage du bois. Le montant est de 240€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis à l'unanimité.

Le troisième devis de l'entreprise El Valentin Elagage est pour l'abattage de 7 arbres le long de la rivière en bordure Mairie. Le montant est de 540€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis à l'unanimité.

**2025-janv-06**

### **Subvention sortie scolaire**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de subvention a été faite de la part de Benjamin DELORY pour son enfant Aron qui partira en voyage scolaire. L'enfant étant scolarisé à l'école Aristide BRIAND à MORTAGNE-AU-PERCHE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal octroie une subvention de 35€ à la famille DELORY à l'unanimité.

**Information**

### **Participation Prévoyance**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la participation de la commune pour la prévoyance pour des employés communaux a été validée par le Comité Social Territorial. Pour le moment, aucun employé n'a souscrit à cette prévoyance.

**2025-janv-07**

### **Don Mayotte**

Madame le Maire fait part de la demande de l'association des maires de France concernant une aide financière à Mayotte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité ne pas attribuer d'aide à Mayotte.

**2025-janv-08**

### **Enrochement rivière**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une partie de la berge de la rivière commence à s'écrouler au niveau du parking de la mairie. En effet, l'eau provenant du parking s'écoule à cet endroit de la berge. Marc SIMOËN propose qu'un enrochement soit fait à cet endroit afin de limiter la destruction de la berge.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte qu'un enrochement soit fait à l'unanimité. Il demande que Madame le Maire demande des devis auprès d'entreprises locales.

**2025-janv-09**

### **Illumination**

Lors de la pose des illuminations de fin d'année, il a été remarqué que certaines guirlandes étaient fatiguées. Madame le Maire, Marc SIMOËN ET Alain GAMBER proposent de racheter des illuminations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de prévoir au budget une somme pour l'achat de guirlandes.

**2025-janv-10**

## **Panneaux de signalisation**

Le dossier sur les panneaux de signalisation avance. Madame le Maire donne des précisions sur le fait qu'il n'y a pas de subvention pour l'achat de ces panneaux, que la commune achètera moins de panneaux que prévu car à l'abord des départementales, c'est le département qui gère.

Madame le Maire demande l'autorisation du conseil municipal de demander des devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à demander des devis.

**2025-janv-11**

## **GDS de l'Orne**

Arrivée de Mme Elisabeth DEZECACHE

Suite au courrier reçu de GDS de l'Orne concernant la lutte contre les frelons asiatiques prévenant la commune que le conseil départemental de l'Orne ne participait plus. GDS demande à la commune de signer une nouvelle convention si elle souhaite continuer à participer à la lutte contre le frelon asiatique. La convention actuelle disait que la commune participer à hauteur de 33% (plafonné à 50€). GDS demandera aussi une participation de 10€ par dossier remboursé.

Pour info en 2023, un seul remboursement a été effectué, idem pour 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir sa participation à hauteur de 33% (plafonnée à 50€) et de prendre en charge les 10€ de participation par dossier traité.

## **Questions diverses**

- ✓ Suite à la demande de Madame le Maire pour le changement de 2 panneaux directionnels, le Conseil Départemental accepte de les changer en 2025.
- ✓ Pour le géoréférencement de l'éclairage public, le Te61 avait fait un devis de 2053€ avec une subvention de 985€ ce qui faisait un reste à charge de 1067€. Après étude, le Te61 a choisi de faire ce géoréférencement en interne et le reste à charge est de 687€.
- ✓ Pour la plateforme de tri, la Communauté de Communes a participé par l'intermédiaire du fond de concours pour un montant de 2 550€.
- ✓ Suite à la mise en place de la plateforme REMOCRA (SDIS), il a été constaté que nous avons 4 poteaux incendie sur la commune. Un seul est opérationnel (Poix), 2 ont un débit légèrement inférieur à la norme et celui de Beauroussel (neuf) n'a toujours pas été validé pour le débit. Nous devons faire réaliser une vérification des équipements en 2025. Cela permettra de savoir où nous en sommes.
- ✓ Un point sur les logiciels pro et la RGPD devra être fait. M BOURY se propose de passer en mairie afin de faire un point.

**Fin de conseil : 20h30**

Dominique RAGOT,  
Maire

Marc SIMOEN,  
Secrétaire de séance

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2025**

**Liste des délibérations**

<b><u>N° Délibération</u></b>	<b><u>Intitulé</u></b>	<b><u>Etat</u></b>
2025-JANV-01	Autorisation Demande de DETR pour la cheminée	ACCEPTÉE
2025-JANV-02	Devis fenêtres	ACCEPTÉE
2025-JANV-03	Autorisation demande DETR pour les fenêtres	ACCEPTÉE
2025-JANV-04	Vote des taxes	ACCEPTÉE
2025-JANV-05	Devis Valentin	ACCEPTÉE
2025-JANV-06	Subvention sortie scolaire	ACCEPTÉE
2025-JANV-07	Don Mayotte	REFUSÉE
2025-JANV-08	Enrochement rivière	ACCEPTÉE
2025-JANV-09	Illuminations	ACCEPTÉE
2025-JANV-10	Panneaux de signalisation	ACCEPTÉE
2025-JANV-11	GDS de l'Orne	ACCEPTÉE